Cfdt:
DOUANE
Polynésie

RÉPARTITIONS CONTENTIEUSES

LA CFDT NE LÂCHE RIEN
POUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE !

La fin des répartitions contentieuses entraîne une perte de rémunération pour nos collègues de Polynésie française, qui ne perçoivent plus rien depuis 2022.

La CFDT Douane a demandé la mise en place d'un dispositif spécifique de compensation pour la période 2022-2026, à l'image de ce qui avait été fait en 2021 pour la période précédente.

POURQUOI CETTE DEMANDE ?

Parce que nos collègues polynésiens se retrouvent une nouvelle fois exclus du dispositif transitoire national, au motif qu'ils n'ont pas perçu de répartitions en 2025 !

ET QUELLE EST LA RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION ?

Pour l'instant, c'est silence radio ! L'administration considère que le dossier est clos et que les collègues polynésiens seront simplement intégrés au nouveau dispositif indemnitaire à compter de 2027.

POUR LA CFDT, CETTE RÉPONSE EST INACCEPTABLE !

L'intégration dans le futur dispositif ne règle absolument pas la perte de rémunération subie depuis 2022.

Nous demandons donc toujours la mise en place rapide d'une indemnité de compensation pour la période 2022-2026, afin que les agents de Polynésie française ne soient pas les oubliés de cette réforme.

LA CFDT DOUANE CONTINUERA DE PORTER CETTE REVENDICATION.

La situation particulière de nos collègues polynésiens mérite une réponse, pas une fin de non-recevoir !





Cfdt: DOUANE
La chaine WhatsApp